



F6 D3

# APPEL à PROJET de FORMATION

## 2015-2016

### DOSSIER de DEMANDE

LA CONSTITUTION DU DOSSIER

page 1

L'ÉTUDE DES DOSSIERS PAR LA CDF1

page 2

LE CALENDRIER APPEL à PROJETS 2015/2016

page 3

LE DOSSIER DE DEMANDE

en annexe, format WORD

## LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE

L'objectif de ce dossier est d'aider le Chef d'établissement, responsable de la formation dans l'école selon le Statut du Chef d'établissement, à formuler une demande ou une problématique de formation pour les enseignants de son équipe, d'un réseau d'écoles ou d'un réseau d'enseignants.

Le document renseigné doit faciliter la compréhension de la demande par la CDF1 (Commission Diocésaine de Formation du 1<sup>er</sup> degré), afin d'évaluer la pertinence de la réponse « formation ».

Le projet de formation s'inscrit dans la durée. Il vise le développement de compétences collectives dans l'établissement. Celui-ci passe par un renforcement des compétences des enseignants, telles qu'elles sont décrites dans le référentiel des compétences professionnelles des Professeurs.

Nous vous invitons à formaliser la demande de formation en sollicitant l'accompagnement de le chargé de mission du secteur, pour une aide à la formulation et à la constitution du dossier.

**Le chef d'établissement adresse le dossier renseigné auprès d'un organisme de formation pour obtenir une proposition de formation, ainsi qu'un devis. Cette proposition sera jointe ensuite au dossier et envoyée à la CDF1 pour étude.**

**La CDF1 précise que l'Institut Missionné l'Aubépine est le partenaire privilégié de la formation continue pour les établissements du réseau Enseignement Catholique de Vendée.**

# L'ETUDE DES DOSSIERS PAR LA CDF1

## Repères définis par la CDF1 85 pour l'étude des demandes

Afin d'attribuer le plus justement possible les crédits nécessaires aux projets de formation établissements (Appels à projets), et dans le respect du budget global alloué à ce type de projets, les repères suivants seront pris en compte :

- ① Les besoins identifiés sont analysés à l'aide du [référentiel de compétences](#) des Professeurs pour formuler une problématique de formation
- ② Le projet s'inscrit dans un processus d'amélioration des pratiques professionnelles individuelles et collectives. Les attendus de la formation sont identifiés
- ③ Un groupe réunit [au minimum 10 participants et au maximum 25 participants](#). Une demande peut être dédoublée lorsque l'effectif dépasse le maximum groupe
- ④ Le projet peut correspondre à une demande
  - d'un réseau d'établissements (pas nécessairement celui du collègue)
  - d'un seul établissement dans la mesure où celui-ci est en mesure de réunir un nombre d'enseignants correspondant au minimum requis
  - d'un réseau d'enseignants (pas nécessairement des enseignants d'un même secteur géographique)
- ⑤ Le volume horaire minimum attribué avec un formateur est fixé à 9H. Cette base horaire pourra être ajustée :
  - A la baisse, dans un souci d'optimisation des dispositifs lorsque 2 demandes sont identiques et si les conditions permettent le regroupement (proximité géographique, ...)
  - A la hausse si le projet de formation le nécessite et/ou si les crédits disponibles le permettent
- ⑥ La date d'envoi de la demande sera prise en compte pour arbitrer si nécessaire
- ⑦ Une priorité sera donnée aux secteurs non-retenus l'année précédente, dans la mesure où la demande était recevable mais n'avait pas pu être retenue faute de moyens

**Si les repères ci-dessus se révélaient insuffisants pour arbitrer et pour respecter le budget global, d'autres repères pourront être déterminés par la CDF1 lors de l'étude des demandes.**

Pour la CDF1,  
Mickaël GAS, Président  
Franck GRAVELEAU, Conseiller en formation

# LE CALENDRIER APPEL A PROJETS 2015/2016

Quand ?	Quoi ?	Qui fait quoi ?
<b>02 février 2015</b>	Publication du dossier « Appel à projets de formation » et du formulaire de demande	<i>Conseiller en formation Service Formation DDEC</i>
<b>Février/Mars 2015</b>	Recensement et analyse des besoins en établissements ou réseaux Ecriture de la demande (le cahier des charges de la formation)  <b>Envoi de la demande auprès d'un organisme de formation pour obtenir une proposition accompagnée d'un devis de formation (jusqu'au 27 mars 2015)</b>	<i>Sous la responsabilité des CE1 référents Accompagnement possible par le Chargé de mission du secteur</i>
<b>Fin avril 2015</b>	Réception de la proposition de l'OF : vérification de la concordance entre la commande et la proposition	<i>Le CE1 référent</i>
<b>11 mai 2015</b>	Date limite d'envoi du dossier de demande et de la proposition de l'OF à la CDF1 pour une prise en charge sur Crédits de référence.	<i>Le CE1 référent</i>
<b>Mi-mai Début juin</b>	Etude des dossiers par le Conseiller en formation en articulation avec le SAFE : prise de contact avec les CE1 référents si besoin. Lecture/analyse des dossiers par les membres de la CDF1	<i>Conseiller en formation SAFE Membres de la CDF1</i>
<b>3 juin 2015</b>	CDF1 : validation des projets Envoi des réponses aux établissements concernés	<i>Conseiller en formation Service formation DDEC</i>

## Inscriptions

Les inscriptions ne seront réalisées qu'à la rentrée scolaire, pour prendre en compte le calendrier des formations diocésaines et une fois les équipes pédagogiques constituées.

**Le dossier de demande, accompagné de la proposition de formation, devra être envoyé pour le 11 mai 2015.**

Par courrier à :

**Isabelle VRIGNAUD - Service Formation**

DDEC de Vendée  
CS 20059  
85 002 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Ou par courriel à :

[fce@ddec85.org](mailto:fce@ddec85.org)

Pour toute information :

**Franck GRAVELEAU - Conseiller en Formation pour le 1<sup>er</sup> degré**

DDEC de Vendée  
CS 20059  
85 002 LA ROCHE SUR YON CEDEX

☎ 02 51 47 83 00

[franck.graveleau@ddec85.org](mailto:franck.graveleau@ddec85.org)